



LES ATTAQUES

Arrêté n°2024-112

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté d'interdiction de jeux sur les terrains de football

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le Code des Collectivités territoriales,
Vu les intempéries que nous avons subies, et les conditions climatiques
Vu l'état détrempé des terrains de football et leurs abords,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures,

ARRETE

Article 1 : Les matchs de football sont interdits sur les terrains de football le samedi 28 et le dimanche 29 septembre 2024.

Article 2 : Monsieur le Président du Club de Football de Les Attaques est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 27 septembre 2024

Le Maire,



Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.